

Remplacer sa chaudière fioul ou gaz *sans mauvaise surprise.*

Les aides 2026 qui se cumulent vraiment, les pièges des offres « à 1 € », et la checklist à passer avant de signer un devis de pompe à chaleur.



Pourquoi l'hiver 2026 *change la donne.*

Une chaudière au fioul ou au gaz de plus de quinze ans coûte cher deux fois : en énergie, et en entretien. La pompe à chaleur air/eau prend la chaleur de l'air extérieur et la transfère dans vos radiateurs. Pour 1 kWh d'électricité consommé, elle restitue en moyenne 3 kWh de chaleur.

Ce qui bouge en ce moment

- **1er novembre 2026** : le prix repère du gaz augmente de 6,6 %.
- **1er septembre 2026** : la prime CEE ×5 est réservée aux pompes à chaleur inscrites sur la liste officielle de l'ADEME.
- **1er septembre 2026** : MaPrimeRénov' « par geste » disparaît pour la plupart des travaux, mais **reste ouverte pour la pompe à chaleur air/eau.**
- **1er octobre 2026** : lancement de l'« offre intégrée PAC » portée par des consortiums (voir page 5).

Ce qu'une PAC change chez vous

Une chaleur douce et homogène, une eau chaude produite par le même système, plus de livraison de fioul ni d'odeur, et une maison qui gagne souvent une ou deux classes sur son DPE.

Ce qu'elle ne fait pas

Elle ne compense pas une maison qui fuit de partout. Si vos combles ne sont pas isolés, commencez par là : c'est rapide et peu coûteux. Un bon professionnel vous le dit avant de vous vendre une machine.

Le bon réflexe

Faites dimensionner la pompe à chaleur à partir des déperditions réelles de votre maison. Une machine trop puissante s'use vite et coûte cher ; une machine trop faible vous laisse au froid en janvier.

Deux aides qui se cumulent, *une règle qui les plafonne.*

MaPrimeRénov' pour une pompe à chaleur air/eau

Profil de revenus (Anah)	Couleur	Forfait
Très modestes	Bleu	5 000 €
Modestes	Jaune	4 000 €
Intermédiaires	Violet	3 000 €
Supérieurs	Rose	non éligible

Prime CEE « Coup de pouce Chauffage » : jusqu'à ×5

Elle est financée par les fournisseurs d'énergie et ouverte à tous les revenus. Elle est multipliée par 5 si trois conditions sont réunies : **1.** le logement est une résidence principale ; **2.** une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz est déposée ; **3.** la pompe à chaleur figure sur la liste ADEME des modèles agréés. Son montant dépend aussi de la surface chauffée et de votre zone climatique.

La règle d'écèlement

Le cumul MaPrimeRénov' + CEE ne peut pas dépasser une part de la dépense éligible (plafonnée à 12 000 € pour une PAC air/eau) : **90 %** pour les ménages très modestes, **75 %** pour les modestes, **60 %** pour les intermédiaires. Un reste à charge existe donc toujours.

Prix de l'installation selon votre maison

MaPrimeRénov' (Bleu, au maximum) – 5 000 €

Prime CEE ×5 selon dossier

Reste à charge sur devis

Comment lire ce calcul : on part du prix de votre installation, fixé après la visite technique, on retire les aides déduites du devis, dans la limite du plafond de votre profil. Nous ne donnons pas de prix type : votre conseiller calcule votre reste à charge exact.

Quelle est *votre couleur* ?

Prenez le revenu fiscal de référence de votre dernier avis d'imposition (additionnez-les si le foyer en a plusieurs) et comparez-le aux plafonds en vigueur au 1er janvier 2026.

Hors Île-de-France

Personnes	Bleu (très modestes)	Jaune (modestes)	Violet (intermédiaires)
1	≤ 17 363 €	≤ 22 259 €	≤ 31 185 €
2	≤ 25 393 €	≤ 32 553 €	≤ 45 842 €
3	≤ 30 540 €	≤ 39 148 €	≤ 55 196 €
4	≤ 35 676 €	≤ 45 735 €	≤ 64 550 €
5	≤ 40 835 €	≤ 52 348 €	≤ 73 907 €
Par personne en plus	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €

Île-de-France

Personnes	Bleu (très modestes)	Jaune (modestes)	Violet (intermédiaires)
1	≤ 24 031 €	≤ 29 253 €	≤ 40 851 €
2	≤ 35 270 €	≤ 42 933 €	≤ 60 051 €
3	≤ 42 357 €	≤ 51 564 €	≤ 71 846 €
4	≤ 49 455 €	≤ 60 208 €	≤ 84 562 €
5	≤ 56 580 €	≤ 68 877 €	≤ 96 817 €
Par personne en plus	+ 7 116 €	+ 8 663 €	+ 12 257 €

Au-delà de la colonne Violet, vous êtes en profil Rose : pas de MaPrimeRénov' pour une pompe à chaleur, mais la prime CEE reste mobilisable.

MaPrimeRénov' ou « offre intégrée PAC » : laquelle choisir ?

Depuis le 1er octobre 2026, six consortiums (fournisseurs d'électricité, fabricants, distributeurs) proposent une offre clé en main avec mensualités. Les deux voies ne se cumulent pas : il faut choisir.

	MaPrimeRénov' + prime CEE	Offre intégrée PAC
Pour qui	Tous les propriétaires (CEE), MPR selon revenus	Propriétaires de maison, revenus modestes ou très modestes
Aide	Forfait MPR + prime CEE, déduits du devis chez BATILIAN	Aide CEE spécifique, 9 800 € en moyenne selon le Gouvernement
Reste à charge	Payé en 3 fois pendant le chantier, sans acompte chez BATILIAN	Mensualisé sur 3 à 5 ans maximum
Électricité	Vous gardez votre fournisseur	Offre à prix fixe 3 ans proposée (facultative)
Entretien	Contrat au choix	Contrat de 3 ans minimum inclus
Choix du matériel	Large, selon votre maison	Modèles du consortium

Notre conseil

Faites le calcul sur votre propre situation : un reste à charge payé en trois fois peut coûter moins cher qu'une mensualité sur cinq ans, et inversement si votre trésorerie est serrée. Lors de notre appel, nous comparons les deux voies avec vous, chiffres à l'appui, et vous choisissez.

Liste officielle des consortiums : electrifions-la-france.gouv.fr. Information : service-public.gouv.fr, actualité du 7 octobre 2026.

Les 7 pièges *des offres* « à 1 € ».

1 « 100 % pris en charge »

La règle d'écêtement l'interdit en MaPrimeRénov' + CEE : il reste toujours au moins 10 % de la dépense éligible. Une promesse de gratuité totale doit vous alerter.

2 Une PAC hors liste ADEME

Depuis le 1er septembre 2026, un modèle non agréé perd la bonification ×5. Exigez le numéro d'agrément sur le devis et sur la facture.

3 Des aides « remboursées plus tard »

Si vous avancez la totalité et attendez les primes, votre trésorerie porte le risque d'un dossier refusé. Préférez des aides déduites directement du devis.

4 Pas de note de dimensionnement

Elle est obligatoire pour la prime CEE et doit vous être remise avec le devis. Sans elle, ni le confort ni la prime ne sont garantis.

5 Un installateur non RGE à la date du devis

Vérifiez la qualification sur france-renov.gouv.fr. Elle doit être valide du devis jusqu'à la fin des travaux.

6 Un appel que vous n'avez pas demandé

Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit. Une entreprise sérieuse ne vous appelle que si vous l'avez sollicitée.

7 La signature le jour même

Pour un contrat signé chez vous, vous disposez de 14 jours de rétractation. Méfiez-vous de toute pression à signer vite, ou d'un crédit glissé dans le dossier.

La checklist *à cocher sur votre devis.*

Imprimez cette page et passez votre devis ligne par ligne. Si un point manque, demandez-le avant de signer.

- ☐ Marque, référence et **numéro d'agrément ADEME** de la pompe à chaleur
- ☐ **Note de dimensionnement** remise avec le devis (déperditions de la maison)
- ☐ Efficacité saisonnière (E_{tas}) indiquée, et type d'émetteurs (radiateurs, plancher chauffant)
- ☐ Régulateur et sa classe (IV à VIII)
- ☐ **Dépose de l'ancienne chaudière** mentionnée, avec son énergie (fioul, gaz, charbon)
- ☐ Production d'eau chaude : ballon inclus, capacité en litres
- ☐ MaPrimeRénov' et prime CEE indiquées **ligne par ligne**, avec leur montant
- ☐ Numéro et date de validité de la **qualification RGE** de l'installateur
- ☐ Attestation d'assurance **décennale** de l'entreprise
- ☐ Échéancier de paiement clair et montant de l'acompte éventuel
- ☐ Mention du **délai de rétractation** de 14 jours si le devis est signé à domicile
- ☐ Mention France Rénov' : le service public vous informe gratuitement

Chez BATILIAN

Tous ces points figurent sur nos devis. Nous ne demandons aucun acompte à la signature, et le reste à charge se règle en trois fois : 30 % au démarrage, 40 % en cours de chantier, 30 % à la réception.

Un seul interlocuteur, *du premier appel à la réception.*

- 1 Vous calculez vos aides en 1 minute**
Sur batilian.fr, sans engagement.
- 2 Nous vous rappelons sous 24 h ouvrées**
Éligibilité, montants, comparaison avec l'offre intégrée.
- 3 Visite technique avec l'installateur**
Gratuite. Devis détaillé sous 24 h ouvrées, aides déduites.
- 4 Installation en 2 à 3 jours**
Par un artisan partenaire certifié RGE, mise en service et réception avec vous.

5,0/5 · 29 avis Google

300+ familles accompagnées

Adhérent FFB · CAPEB

Calculer mes aides en 1 minute

09 83 03 62 09 · contact@batilian.fr

Avant de vous engager, le service public vous informe gratuitement pour préparer et sécuriser votre projet : www.france-renov.gouv.fr

BATILIAN est une entreprise privée de travaux de rénovation énergétique. Elle n'est pas un service public et n'est pas mandatée par l'Anah. Les informations de ce guide sont données à titre indicatif au 15 octobre 2026 et peuvent évoluer ; seuls les textes officiels font foi.

SAS BATILIAN · 7 allée Robert Doisneau, 92100 Boulogne-Billancourt · SIRET 978 695 781 00010 · www.batilian.fr